



Ville de Niort
CS 58755
79027 NIORT CEDEX
Direction des Ressources Humaines

UN GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE (H/F)

SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

PRESENTATION

Le service de la Police Municipale est chargé d'exécuter, dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du Maire, les missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

Sous l'autorité du Chef de service de la police municipale, vous serez chargé des missions suivantes :

MISSIONS

ACTIVITES PRINCIPALES :

1/ LA VEILLE ET LA PREVENTION EN MATIERE DE MAINTIEN DU BON ORDRE, DE LA TRANQUILLITE, DE LA SECURITE ET DE LA SALUBRITE PUBLIQUE :

- Mettre en application, sur le territoire de la ville, la politique de sécurité dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.
- Réguler la circulation routière et veiller au respect du Code de la route notamment pour le stationnement.
- Effectuer des patrouilles sur l'ensemble du Territoire.
- Assurer une relation de proximité auprès de la population et relever toute anomalie concourant au mauvais fonctionnement de la vie quotidienne de la cité.
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et autres cérémonies.

2/ LA RECHERCHE ET LES RELEVES DES INFRACTIONS :

- Relever les infractions aux différents codes et aux arrêtés de police du Maire.
- Contrôler les allées et venues des chiens dangereux.
- Intervenir sur les incivilités notoires (nuisances sonores, divagation de chiens,...).

3/ LE SUIVI DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES :

- Assurer le suivi informatique des procédures judiciaires de mise en fourrière des véhicules automobiles.
- Saisir les mains courantes avec la synthèse des actions menées.

ACTIVITES SECONDAIRES :

- Observation, analyse et exploitation des images et informations de la vidéo protection.

Ce poste est soumis :

- à des horaires irréguliers avec amplitude variable (soirées, week-ends, jours fériés...).
- à la participation aux événements exceptionnels (cérémonies, Foire exposition, manifestations municipales,...).
- au port de l'uniforme, à l'agrément du Procureur de la République et du Préfet. Assermentation devant le juge de tribunal d'instance. Autorisation préfectorale pour le port d'arme. Autorisation du Maire pour visionner les images du CSU.

PROFIL

- Formation Initiale d'Application réalisée et expérience souhaitée sur poste similaire.
- Qualités relationnelles (qualités d'écoute, de dialogue, réactivité, d'esprit d'analyse).
- Rigueur et de discrétion.
- Bonne condition physique.
- Maîtrise appréciée des outils bureautiques et de logiciel spécifique (LOGITUD police).
- Doté d'une expérience significative dans des fonctions similaires en collectivité.
- Permis B obligatoire.

CONDITIONS STATUTAIRES

- Lauréat du concours de gardien brigadier de Police Municipale

REMUNERATION

Conditions statutaires - Régime indemnitaire - Prime de vacances - Prestations sociales.

RENSEIGNEMENTS

Auprès de Franck BINOIS - Chef de la Police Municipale au 05.49.78.73.58

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV détaillé + photo + copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours), avant le **30/10/2020**, sous la référence : **20E/C32**

Pour les agents de la Fonction Publique Territoriale copie de la dernière situation administrative (grade et échelon).

Pour les candidats reconnus comme travailleurs handicapés, copie de l'attestation de RQTH.

Monsieur le Maire
Direction des Ressources Humaines
Place Martin Bastard
CS 58755
79027 NIORT cedex